



## Révision décision de justice

-----  
Par Alex77

Bonjour, Suite à une décision de justice le retour à la garde alternée à eu lieu depuis 3 mois. Il y a eu 3 semaines sans incidents puis le père est retombé dans ses addictions à l'alcool.

J'ai déposé une main courante suite aux derniers incidents qui ont amené mon fils de 13 ans à ne plus vouloir retourner chez son père. Son père étant incapable de procurer à son fils un foyer sain, apaisé et sécurisant et n'ayant pas respecté ses engagements vis à vis de ses addictions (Il y a notamment à nouveau soupçon d'alcoolisme au volant )

Puis je demander une révision du jugement trois mois après ? je demande que la résidence principale soit établie chez moi.

J'ai déjà écrit au père et proposé une médiation mais il ne me répond pas

Merci

-----  
Par vivi2501

Votre ex souffrant d'alcoolisme a replongé dans ses addictions. Votre fils a peur des réactions possibles de violence de son père. Vous devez saisir dans les plus délais le JAF et reprendre contact avec votre avocat